

LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE
45520 GIDY

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

MISE A JOUR ADMINISTRATIVE AVEC DEMANDE D'EXTENSION DES ACTIVITES

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
ET DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

MEMOIRE EN REPONSE A LA NOTIFICATION ADRESSEE AU MAITRE
D'OUVRAGE après enquête publique PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Mémoire en réponse aux questions posées, à l'issue de l'enquête publique, par le Commissaire Enquêteur, le 18 Juin 2018.

1- Réunion d'information du 5 Décembre 2017.

Nous avons proposé, le 27 octobre 2017, à Monsieur le Maire de Gidy d'organiser une réunion d'information des différents Maires concernés par le périmètre d'enquête publique lié à notre DDAEU.

Monsieur PERDEREAU, Maire de Gidy, a invité ses collègues à une réunion en Mairie de GIDY le 5 Décembre 2017.

Cette réunion a rassemblé 17 personnes, dont 4 personnes des Laboratoires Servier Industrie ainsi que le Professeur WATIER, médecin chercheur au CHU de Tours et expert dans le domaine des médicaments issus des biotechnologies entre 18h 30 et 20h 30.

Au cours de cette réunion, il a été remis à chaque participant un fascicule résumant le projet présenté, puis un temps d'échange questions/réponses a permis de clarifier certaines notions.

Une question particulière a porté sur la signification du mot « BIO » dans biotechnologies ; cela a permis d'expliquer la différence entre le mot BIOlogique utilisé en agriculture (mode de production ayant recours à des pratiques culturales soucieuses du respect des équilibres naturels) et le mot BIOlogique utilisé dans les BIOtechnologies dont les origines viennent de l'anglais *biological*.

D'une manière générale, l'assemblée présente a apprécié cet apport d'information sur un sujet mal connu pour elle.

2- Incidents liés à la fabrication de médicaments .

A ma connaissance, depuis l'origine du site, il n'y a pas eu d'incidents, sur le site de Gidy, liés à la fabrication de médicaments.

Je suis présent sur ce site depuis le 22 mars 1993 en ayant en charge les aspects Hygiène-Sécurité-Sûreté-Environnement et je n'ai pas eu connaissance d'incidents particuliers lié au cœur de métier de notre activité « *la fabrication de médicaments* ».

3- Surface d'extension construite.

L'écart constaté entre les chiffres inscrits dans la demande de Permis de Construire et ceux mentionnés dans le DDAEU s'explique par le fait que dans le cadre du point 5.5

du Permis de Construire soumis à l'autorité, nous avons suivi les règles liées à la fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher et de la surface taxable (Article R.331-7 R 112-2 du Code de l'Urbanisme).

En liaison avec notre Cabinet d'Architecte, vous trouverez ci-joint le détail des éléments fournis dans le cadre du PC :

Surface plancher (A ne pas confondre avec la surface taxable. Il s'agit des surfaces « poste de travail »). Les accès maintenances ou techniques ne sont pas inclus.

- 895 m² (correspond à la surface de plancher RDC construite, sans les espaces techniques des autres niveaux)
- 370 m² surface démolie (plancher détruit zone existant)
- 220 m² surface démolie suite permis de démolition


Surface taxable (qui englobe la surface de plancher, sans les déductions)

- Ss-sol= + 400 m² (technique cuve)
- RDC= + 895 m²
- R+1= + 712 m² (étage technique HVAC)
- R+2= + 140 m² (mezzanine créée)
- Surface démolie= (-370-220)= - 590 m² (colonne D du Permis de construire : surface supprimée)

TOTAL = 1557 m² (colonne B du Permis de onstruire : surface créée)

Aussi, les 800 m² mentionnés dans le DDAEU sont un chiffre enveloppe à rapprocher des 895 m² détaillés précisément dans la demande de Permis de Construire.

Fait à Gidy le 19 Juin 2018



Jean-Paul ERNST
Directeur HSE

LES LABORATOIRES SERVIER INDUS...
GIDY
905 ROUTE DE SARAN
45520 GIDY
SIRET 402 222 483 00016 - APE 2120Z